

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le mardi vingt deux décembre à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Hélène MAHAUT- Fabienne BECHET - Angélique MENAGE- Lisiane PEREIRA- Mme Sandrine PINÇON

Messieurs Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN - François Rémy MONNIER- Daniel RENAULT

Pouvoir :

Mme Micaela PTAK à Mme Fabienne BECHET

Mr Michel DUTHILLEUL à Mme Lisiane PEREIRA

Mr Thierry LABARTHE à Mr Dominique TURPIN

Absent excusé

Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal présents.

INFORMATIONS

Décès

Monsieur le Maire a le regret d'annoncer le décès de Monsieur Robert ROUSSELLE survenu le 10 décembre 2009 à l'âge de 82 ans. Monsieur le Maire a présenté au nom du Conseil Municipal nos condoléances à la famille.

Remerciements

Nous avons reçu les remerciements de Mr Robert Le Pêcheur au sujet de la place de la mairie. De retour sur Nézel depuis peu, celui-ci nous a confié que cet embellissement lui donnait du baume au cœur et que retrouver Nézel lui été bénéfique ! Surtout quand Nézel est en fête comme ce fût le cas lors du marché de Noël, organisé par la caisse des écoles et animé par Nézel Music. Un grand merci à tous.

Estimation des domaines

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il vient de recevoir un courrier des Domaines concernant la demande d'estimation de la valeur vénale des bois de Montgardé situés sur la commune. Cette estimation d'un montant de 123 000.00 euros, est conforme aux attentes du Conseil qui avait souhaité se porter acquéreur de cette espace boisé dans le but de réaliser une zone verte ouverte aux Nézellois.

ORDRE DU JOUR

1°) Modification de la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Seine Mauldre

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 9 juillet 2009, le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie a saisi le Conseil Communautaire de la demande d'adhésion de la commune d'Epône, en application de la délibération du Conseil Municipal du 2 Juillet 2009.

La Communauté de Communes Seine Mauldre s'étant prononcée favorablement le 5 octobre 2009, il est demandé aux communes membres de délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire et aussi de délibérer sur la modification de la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Seine Mauldre.

le , Conseil municipal

Vu les dispositions de l'article L.5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral na2004/52/DAD en date du 7 décembre 2004 portant création de la communauté de communes Seine Mauldre,

Vu l'arrêté Na 2005/031 du 12 décembre 2005, relatif à la modification des statuts de la communauté de communes Seine Mauldre,

Vu la délibération no 5 du Conseil municipal, en date du 09 novembre 2009, portant initiative d'adhésion de la commune d'Epône à la communauté de communes Seine Mauldre

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 5 Octobre 2009, portant approbation de la demande d'adhésion de la commune d'Epône à la communauté de communes Seine Mauldre

Considérant que le nombre des sièges de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, ou leur répartition entre les Communes membres, peuvent être modifiés à la demande de l'organe délibérant de l'établissement public.

Considérant que la modification de cette répartition peut être demandée à l'occasion de l'adjonction d'une nouvelle commune.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de Communes Seine Mauldre d'établir une plus juste adéquation entre la représentation des communes au sein de l'organe délibérant et l'importance de leur population en raison de l'adhésion de la commune d'Epône.

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Président de la CCSM sur l'intérêt de modifier la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Seine Mauldre

Sur proposition de la commission (réunissant les élus communautaires) en date du 28 septembre 2009,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions ci-après :

Article premier : Le conseil de la communauté de communes Seine Mauldre sera composé de délégués désignés par les conseils municipaux.

Dans le but d'établir une plus juste adéquation entre la représentation des communes au sein de l'organe délibérant et l'importance de leur population, la répartition des sièges est fixée comme suit :

- 3 délégués pour les communes de : 1 à 1.000 habitants.
- 4 délégués pour les communes de : 1.001 à 5.000 habitants.
- 5 délégués pour les communes de : 5.001 à 10.000 habitants
- 7 délégués pour les communes de : 10.001 à 15.000 habitants

Article 2 : La communauté de communes Seine Mauldre demande modification du nombre et de la répartition des sièges.

2°) Adhésion de la commune de Villette au Syndicat Intercommunal des établissements pour Handicapés du Val de Seine

Monsieur le maire porte à connaissance des membres du Conseil Municipal que le comité Syndical Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine, dans sa séance du 03 décembre 2009, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Villette à son syndicat Intercommunal.

Le Conseil Municipal de chaque commune adhérente est invité à se prononcer sur cette décision, dans un délai de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la commune de Villette au Syndical Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **donne son accord à l'adhésion de la commune de Villette au Syndical Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

QUESTIONS DIVERSES

- Lisiane PEREIRA rapporte le désarroi d'un bon nombre de résidents des cottages suite à l'épisode neigeux du jeudi 17 et vendredi 18 décembre. Les mesures prises par les services techniques ont semblées manquer d'efficacité. Est-ce que les moyens habituels ont bien été déployés ? Elle tient également à ce que l'on remercie Mr Leneindre pour l'aide significative qu'il a apportée au déneigement des Cottages ?

Monsieur Le Maire confirme que suite à l'alerte météo, il a immédiatement sollicité les services techniques pour qu'ils procèdent au déneigement. Les conditions "météo" ont été particulièrement difficiles et malgré les efforts de nos agents, le résultat, il est vrai, ne fût pas à la hauteur de nos attentes.

A cela s'est ajouté la malchance d'avoir dans nos stocks, du sel défaillant (livré humide) qui bouchait le système de distribution du sel. Cette gêne a rendu inefficace les premiers passages du tracteur de déneigement. Nous avons sanctionné notre fournisseur et tirons bien sûr la leçon de cet épisode désolant.

Bien que nos agents aient fait le maximum, en multipliant les passages (3 fois dans la journée), en réalisant le sablage de certaines ruelles à la main..., Monsieur le Maire estime que nos administrés méritaient que l'objectif du déneigement soit atteint et souhaite que cette mésaventure ne se reproduise plus.

Le Conseil Municipal dans son ensemble a souhaité que des solutions soient trouvées pour optimiser le déneigement.

Monsieur le Maire a demandé qu'au plus vite, une révision du plan de déneigement soit engagée auprès des services techniques, et surtout suivi d'effets ;

Pour répondre à :

- Plus d'anticipation : commencer plus tôt le déneigement des écoles (l'école débutant 1/2 heure plus tôt que précédemment, l'intervention de déneigement doit être avancée d'autant).
- Une intervention plus rapide sur les endroits les plus critiques : les axes principaux, les pentes des cottages et Montgardé où le risque de dérapage y est plus élevé , afin de veiller à ce que personne ne soit oublié sur la commune lors des situations climatiques difficiles.

Le Conseil Municipal souhaiterait également que soit étudiée la possibilité d'installer des bacs de sel à des endroits stratégiques.

- Stéphane Angot, souhaiterait savoir si une nouvelle date a été fixée pour l'inauguration de la place de la Mairie et des travaux du cimetière. Monsieur le Maire rapporte que la date du 06 mars 2010 a été retenue mais que celle-ci n'a pas encore été validée par les financeurs que sont la Région Ile de France et le Conseil Général.

Monsieur Le Maire clôture cette onzième et dernière séance de l'année 2009 et souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h55.

Le Maire

Dominique TURPIN